

# Convention de mise à disposition de salle

---

Nous mettons à disposition du public les salles de nos locaux se situant  
1A/1 rue de Huy à 4530 Villers-le-Bouillet

Le prix de la mise à disposition de nos salles comprend : l'électricité, l'eau, le chauffage et l'accès aux salles, au matériel et aux commodités mentionnés dans la description.

## Procédure pour l'occupation de notre salle

1. Envoyer un mail à notre adresse de contact pour vérifier la disponibilité de la salle.
2. Remplir le formulaire de réservation, le rentrer au maximum dix jours avant l'occupation et verser la caution indiquée, qui confirme votre réservation et vous sera rendue après la location si les lieux et le matériel sont en état.
3. Effectuer le versement du montant de la location au maximum dix jours avant l'occupation.

## Procédure pour annuler l'occupation

1. Envoyer un mail pour prévenir l'association.
2. Remplir le document d'annulation et le rentrer au maximum dix jours avant l'occupation.
3. La caution sera retenue.

## Description de la salle et du matériel mis à disposition

- Nombre de places : 40 assises (30 adultes et 10 enfants), 80 debout (2 salles), sans compter le jardin et la terrasse.
- Cuisine équipée complète (double évier, taques à induction, double frigo + congélateur)
- Vaisselle : set complet pour 40 personnes (assiettes, couverts, tasses, verres à soft et à vin et batterie de cuisine)
- Mobilier : 10 tables, 20 chaises, mange-debout possibles, mobilier enfant, porte-manteaux
- Matériel de réunion : rétroprojecteur, mur blanc, connexion WIFI
- Accès PMR
- Climatisation
- Terrasse 30m2 et jardin 3 ares

## Conditions d'accès

- L'asbl Ego-logique se réserve le droit d'appliquer un tarif préférentiel en fonction de l'objet de la location, si celui-ci est en lien avec l'objet social de notre association.
- Les personnes n'habitant pas l'entité peuvent également louer nos salles.
- Les usagers de la salle s'engagent à occuper les lieux de manière responsable et à respecter les lois en vigueur, notamment en terme de respect des lieux, de nuisances sonores et de respect du voisinage.
- Pour une occupation en soirée, nous nous réservons le droit de considérer votre demande en fonction de sa nature.
- Nos bureaux administratifs ne sont pas destinés à la location, ils font l'objet d'une entrée séparée.
- Un état des lieux comprenant un inventaire du matériel et de l'état des salles est effectué à l'entrée et à la sortie de l'occupation. En cas de perte et de dégât, ou si la salle n'est pas en état de propreté, la caution versée sera retenue.

## Tarifs

Les tarifs vous seront communiqués en fonction de votre demande (type d'occupation, période, nombre de participants, besoins en matériel...).

*Les bénéfices liés à l'occupation des salles sont entièrement investis dans les activités que notre association mène avec les jeunes.*